

# La valorisation de la forêt française

## Déclaration du groupe de l'UNAF

Le présent avis trace la voie de la valorisation de la forêt française en conciliant les multiples facettes de l'arbre : mobilisation des ressources disponibles, biodiversité et multifonctionnalité.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis en soutenant ses préconisations et particulièrement trois d'entre elles :

- d'abord, mieux mobiliser les ressources déjà disponibles.

Le constat dressé dans le rapport et repris dans l'avis souligne le paradoxe d'une forêt en expansion, mais en regard d'une économie, qui stagne avec une industrie en souffrance. Les raisons en sont données et les leviers d'action sont développés pour insuffler une nouvelle dynamique de développement ;

- ensuite, développer l'utilisation du bois, en priorité d'origine locale et mieux valoriser celui-ci.

Il apparaît, en effet, judicieux de favoriser les projets utilisant les ressources locales, afin de développer les circuits courts. L'enjeu est aussi économique et social, en permettant le développement local d'espaces ruraux fragiles. Le développement d'unités de sciage et de transformation locale du bois doit être encouragé ;

- enfin, provoquer une prise de conscience de la multifonctionnalité de la forêt et répondre aux attentes sociétales.

Par la loi d'orientation sur la forêt de 2001, le code forestier s'est vu enrichi d'une partie consacrée aux principes fondamentaux de la politique forestière. Ses axes sont forts puisqu'il est clairement inscrit que « la mise en valeur et la protection des forêts sont reconnues d'intérêt général. Que la politique forestière prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale des forêts... et a pour objet de satisfaire les demandes sociales relatives à la forêt ». Onze ans après, les principes attendent encore des déclinaisons concrètes. La prise de conscience nécessite très certainement sensibilisation, information et éducation renforcée des « usagers » de la forêt.

Le groupe de l'UNAF appelle cependant à la prudence sur la multiplication des aides sociales et fiscales que l'on retrouve à plusieurs endroits de l'avis. La filière doit trouver en elle-même les ressources nécessaires pour assurer sa compétitivité. Si des aides fiscales sont nécessaires, leur utilité et leur efficacité doivent être régulièrement évaluées et adaptées.

Pour conclure, le groupe de l'UNAF met en avant trois points : une valeur, un atout et un risque, concernant la forêt française.

Face à la valeur patrimoniale de la forêt, la valeur sentimentale, le lien affectif au paysage créé par l'arbre, ne doivent pas être sous-estimés. Couper une forêt peut être un véritable crève-cœur, d'autant plus que le prix du bois sur pied est peu rémunérateur.

La diversité de la forêt française est un atout qu'il convient de préserver. Il faut une vision d'avenir sur la forêt. L'adaptation aux usages futurs et aux changements climatiques doit être anticipée.

Enfin, la tradition, la proximité d'accès, le coût des sources d'énergies traditionnelles ont conduit certaines familles en milieu rural à faire le choix du bois comme moyen de chauffage, souvent plus avantageux. Les conflits d'usage bois énergie - bois industrie constituent un risque qu'il convient de prendre en compte au mieux pour que les familles modestes ne paient pas au final le prix fort pour leur consommation énergétique.